

Monsieur le Président de la Chambre des Députés

Luxembourg

CHAMBRE DES DEPUTES Entrée le: - 5 JUIL, 2007

Réf.: 2006 - 2007 / 1728 - 04

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 1728 du 8 mai 2007 de Monsieur le Député Ben Fayot.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe <u>la réponse de Monsieur le</u> <u>Ministre des Travaux Publics</u> à la question parlementaire sous objet, concernant les nuisances causées par les jeunes exerçant du skate-board sur le parvis donnant sur l'entrée de la Bibliothèque Nationale et sur l'entrée de la Cathédrale

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement

Octavie Modert



Références:

/017136

Luxembourg, le 02 juillet 2007

Madame Octavie Modert Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement Service Central de Législation 43, boulevard F.D. Roosevelt

L - 2450 Luxembourg

Madame la Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n° 1728 du 8 mai 2007 de Monsieur le député Ben Fayot tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Wiseler
Ministre des Travaux Publics

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION Reg.: SCL:

Entré le: 0 3 JUIL, 2007

CE: CHD:
A traiter par:
Copie à:

## Réponse de Monsieur le Ministre des Travaux Publics à la Question parlementaire n° 1728 du 8 mai 2007 de Monsieur le député Ben Fayot

L'honorable député Ben Fayot souhaiterait savoir ce que le Ministère des Travaux publics entreprendrait contre les nuisances causées par les jeunes qui utilisent couramment le parvis devant la Bibliothèque nationale et la Cathédrale comme piste d'entraînement de skateboard.

Le Ministère des Travaux publics connaît la situation et déplore les nuisances énoncées par Monsieur le député (gêne pour les lecteurs installés dans la salle de lecture de la Bibliothèque nationale).

Or, il y a lieu de noter qu'aucune solution miracle n'existe en l'occurrence, d'autant plus que, comme l'a énoncé le député dans sa question parlementaire, la Ville de Luxembourg a traité « depuis des années » ce problème « récurrent » sans avoir trouvé, apparemment, non plus, de résultat y afférent.

En guise de solution, l'on pourrait envisager, le cas échéant, d'aménager ce parvis avec du matériel inadapté à la pratique de skateboard. Or, cette solution, si elle existait, à part d'être très coûteuse, risquerait d'être, d'un point de vue esthétique, peu recommandable.

Une autre alternative, déjà proposée dans le passé par la direction de la Bibliothèque nationale, serait l'installation de différentes décors floraux, banques et tables sur le parvis. Or, l'on pourrait s'imaginer que de tels obstacles serviront comme tremplins aux jeunes attirant ainsi encore plus « d'artistes » du skateboard.

Le Ministère des Travaux publics propose de se concerter à ce sujet avec les responsables de la Ville de Luxembourg afin d'essayer de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties en cause.